

PROJET DE LOI

adopté

le 18 juin 1987

N° 92

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e législ.) : 442, 539 et T.A. 73.

Sénat : 124 et 180 (1986-1987).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe, signé à Harare le 17 mars 1986 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1987.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 442 A.N. (8^e législ.).